

COMITE SYNDICAL

Délibération relative à l'Approbation du Budget primitif 2020 (Budget Principal)

Le 14 avril 2020, le Comité syndical de Seine et Yvelines Numérique a délibéré par voie dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 8 avril 2020.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 ;

Vu les statuts de Seine et Yvelines Numérique ;

Vu le rapport de M. le Président du Comité syndical ;

Vu l'ordonnance 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ont été présentées en conseil des ministres ;

Vu la délibération 2020-CSSYN-33 relative aux modalités de délibération par voie dématérialisée des comités syndicaux en application de l'ordonnance 2020-347

Vu l'arrêté 2020-02 relatif à la délégation de la présidence de M. Bédier du Comité Syndical de Seine et Yvelines Numérique du 14 avril 2020 à Monsieur Laurent Richard ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2020 du syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

		Mouvements réels	Mouvements d'ordre	TOTAL
Fonctionnement	Dépenses	12 012 669,45	4 158 348,80	16 171 018,25
	Recettes	12 215 748,25	3 955 270,00	16 171 018,25
Investissement	Dépenses	29 979 555,08	3 955 270,00	33 934 825,08
	Recettes	29 776 476,28	4 158 348,80	33 934 825,08
TOTAL	Dépenses	41 992 224,53	8 113 618,80	50 105 843,33
	Recettes	41 992 224,53	8 113 618,80	50 105 843,33

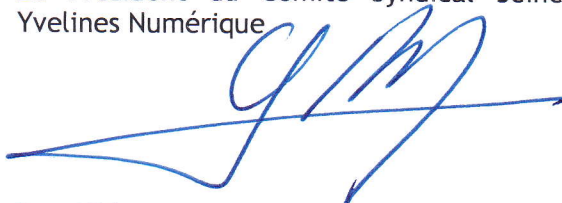
- APPROUVE la révision des autorisations de programme à hauteur de + 5 510 916,53 € pour l'AP Numérique des établissements et de + 15 771 453,08 € pour l'AP VidéoProtection telles que recensées dans les annexes de la maquette budgétaire du budget primitif 2020 syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Numérique.
- Sont inscrits au budget primitif du syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Numérique pour 2020, au titre de la compétence numérique des établissements à la nature comptable

7473, un crédit de 4 367 763,21 € et à la nature comptable 1313, un crédit de 4 890 038,67€ au titre de la participation du Département Yvelines.

- Sont inscrits au budget primitif du syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Numérique pour 2020, au titre de la compétence video-protection, à la nature comptable 7473 un crédit de 2 644 096,70 € et à la nature comptable 1313 un crédit de 16 676 784,09 € au titre de la participation du Département Yvelines.
- Précise que les contributions du département des Yvelines au titre des compétences Numérique pour l'Education et VidéoProtection feront l'objet d'un premier appel de fonds à hauteur de 40% du budget voté et de versements de soldes au regard du réalisé.
- Est inscrit au budget primitif du syndicat mixte ouvert Seine et Yvelines Numérique pour 2020, au titre de la compétence VidéoProtection : à la nature comptable 1313, un crédit de 1 095 000 euros au titre de la participation du Département des Hauts de Seine.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R.421-1 et R.421-2 du Code de justice administrative.

Monsieur Pierre BEDIER
Le Président du Comité Syndical Seine et
Yvelines Numérique



Par délégation, Monsieur Laurent Richard

COMITE SYNDICAL

**Délibération relative à l'Approbation du Budget primitif 2020
(Budget Principal)**

Président de séance : M. Laurent RICHARD

Présents :

- M. Bertrand Coquard - M. André Mancipoz - M. Joseph Le Foll
- Mme Anne Capioux - Mme Armelle Aubriet
- Mme Cécile Dumoulin - M. Serge Quérard
- M. François Garay - Mme Pauline Winocour-Lefèvre
- Mme Nathalie Léandri - M. Paul Subrini
- Mme Anne Héry Le Pallec - M. Jean-François Raynal

Absents excusés :

- M. Pierre Bédier - M. Stéphane Hazan
- Mme Malika Barry - M. Laurent Vastel
- Mme Marta de Cidrac - Mme Lina Lim
- M. Pierre Gautier - M. Jean-Jacques Mansat
- Mme Nicole Gouéta - M. Karl Olive
- M. Daniel Gouriou - M. Jean-Luc Ourgaud

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents
Administration Générale	23	12	13

Adopté à l'unanimité.